

Duchoud est un orgueilleux mais pas un escroc, selon le Parquet

PROCÈS BCV • L'accusation d'escroquerie abandonnée à l'encontre de Gilbert Duchoud, qui pourrait récupérer son indemnité de 2 millions.

JÉRÔME CACHIN

Avocat de Gilbert Duchoud, M^e Jacques Michod ne se disait pas surpris par le réquisitoire qu'il venait d'entendre, au sortir de la salle d'audience hier soir. Il compte maintenant sur la restitution de l'indemnité confisquée en cours d'enquête. La somme de 2 020 000 francs, qu'il avait touchée lors de son licenciement en avril 2002 pourrait être rendue à Gilbert Duchoud. Car l'escroquerie n'a pas été retenue contre lui.

L'escroquerie, seul délit reproché par l'ordonnance de renvoi qui distinguait Gilbert Duchoud des autres accusés s'envole donc, faute de lien de cause à effet. Parce qu'elle « suppose la tromperie » et que « clairement, il n'a pas opéré les manipulations comptables dans le but d'obtenir son indemnité de licenciement en 2002 », a argumenté Daniel Stoll, le premier substitut du procureur.

Pour Duchoud, 16 mois

« Il aura tenu ses troupes jusqu'en audience », venait de relever le substitut. L'ex-président de la direction générale avait, il est vrai, donné la parole à ses co-accusés lorsqu'ils étaient interrogés. « Ce n'est pas un homme à qui on tient tête », résume Daniel Stoll qui réclame 16 mois de prison avec sursis. Pour lui Gilbert Duchoud « le chef d'orchestre » a fait preuve « d'orgueil ». C'est l'explication des manipulations comptables opérées dès 1997. Si le manque de provisions a été masqué jusqu'en 2001,

ce n'était plus par « optimisme » « C'était de la persévérance dans le maquillage », note Daniel Stoll. « Il aurait été tellement plus simple d'obtenir une recapitalisation après l'absorption des banques. »

Pour le substitut Alexandre Feser, Gilbert Duchoud et les cinq autres accusés doivent être reconnus coupables de faux dans les titres, de gestion déloyale et de faux renseignements sur des entreprises commerciales. Faux dans les titres pour les bilans et les comptes de 1996 à 1998 en ce qui concerne les quatre ex-dirigeants; pour les rapports des réviseurs externes des mêmes années. Gestion déloyale parce que le patrimoine de la banque « a été mis en danger » et qu'en plus, un enrichissement personnel a été réalisé par la distribution des dividendes, considérée comme le seul but des accusés; les deux réviseurs d'ATAG en sont complices. Faux renseignements pour les documents publiés depuis 2000 seulement, parce que ce délit est prescrit au bout de sept ans.

«Ce n'est pas joli-joli»

Gilbert Duchoud et Jacques Treyvaud, ex-président du conseil d'administration, se détachent des autres pour le délit d'abus de confiance. C'est l'affaire des « bonus insolites » distribués à Gilbert Duchoud et à trois autres directeurs (450 000 francs en quatre ans) qui leur vaut cela, Jacques Treyvaud en étant seulement le complice. Pour Daniel Stoll, « ce n'est pas

joli-joli », mais c'est peu en regard des 300 et quelques millions de manque de provisions dissimulés en 1997, par exemple. Pour ces bonus présentés comme devant compenser des « inconvénients » liés aux voyages en Asie, le blanchiment n'a pas été retenu pour Jacques Treyvaud. Ce délit a été retenu pour Gilbert Duchoud, mais il est prescrit.

Contre Jacques Treyvaud, le Parquet demande 360 jours-amendes à 500 francs (180 000 francs). Jean-Pierre Schrepfer, responsable de la planification et du contrôle, devrait écoper de 270 jours-amendes à 250 fr. (67 500 francs), Daniel Crausaz de 180 jours-amendes à 150 fr. (27 000 francs). Du côté d'ATAG le réviseur subordonné se verrait infliger 360 jours-amendes à 150 fr. (54 000 francs) et son supérieur 270 jours-amendes à 200 fr. (54 000 francs). Pour toutes les peines, un sursis de deux ans est réclamé.

La presse allège la peine

Les deux représentants du Ministère public ont estimé que l'ensemble des accusés devaient bénéficier d'une circonstance atténuante: la médiatisation qui aurait eu un « impact tangible dans leur vie quotidienne », selon Alexandre Feser. Médiatisation qualifiée de « déballage médiatique » s'agissant de Gilbert Duchoud et même de « campagne de presse » pour le réviseur supérieur. La défense a depuis ce matin trois jours pour plaider. I

ÉCOLES DE MUSIQUE

Un député propose une subvention d'urgence



Le député vert Raphaël Mahaim veut aider les écoles de musique à passer l'année. ARC

PIERRE KOLB

Toujours en panne à l'Etat, le dossier des écoles de musique pourrait connaître une légère évolution si le Grand Conseil suit la proposition que le député vert Raphaël Mahaim entend faire lors du débat budgétaire qui commence aujourd'hui. L'idée de ce parlementaire morgien est de faire inscrire un supplément d'un million et demi au subventionnement des écoles de musique, à titre de mesure temporaire d'urgence.

Le canton compte actuellement 15 000 élèves en musique. 12 000 sont inscrits aux conservatoires réunis dans l'association AVCEM, et 3 000 sont adeptes des fanfares réunies dans la SCMV. Le Conseil d'Etat proposait pour 2008 3,9 millions pour les institutions membres de l'AVCEM, et 135 000 fr. pour la SCMV, ces deux montants étant les mêmes que ceux du budget 2006. Les subventions communales sont extrêmement variables, et ces disparités font tout le problème.

Le supplément proposé correspond à 100 fr. par élève. « Ce n'est pas énorme, mais cela me paraît un montant raisonnable en attendant la loi en préparation », explique Raphaël Mahaim. Il espère de nombreux appuis dans cette arène parlementaire où l'on n'a pas compté les interven-

tions en faveur d'une solution à ce dossier en souffrance depuis de nombreuses années. « L'adoption de cette mesure ponctuelle ne préjugerait en rien de la future clé de répartition des subventions entre l'Etat et les communes », précise-t-il encore.

Il faut rappeler qu'invitée à se prononcer sur l'avancement de son travail un an après l'adoption d'une motion sur le sujet, Anne-Catherine Lyon avait dit en janvier son espoir de sortir un projet de loi l'été dernier. Mais rien n'est venu. Et le Grand Conseil attend toujours un rapport intermédiaire qu'il aurait dû recevoir en décembre de l'année dernière. Les difficultés rencontrées par le département ont eu pour effet de ne pas permettre aux communes, du moment qu'elles ne disposaient d'aucune donnée chiffrée, d'inscrire les subventions prévisibles à leur budget.

Actuellement plusieurs écoles de musique sont dans une situation précaire. A l'image du Conservatoire de l'Ouest, à Morges et Nyon. « Ce sont des difficultés structurelles, au sens où l'on ne peut plus comprimer les charges ni augmenter les écolages », souligne Olivier Feller, membre du conseil du Conservatoire et député radical. Il appuie cette proposition d'une aide ponctuelle. I

CRÉDIT D'ÉTUDE

Le projet de Musée des beaux-arts au bord du lac attend l'aval du parlement

ALINE ANDREY

Déjà en mai, la décision de présenter une demande au Grand Conseil pour le second crédit d'étude au Musée des beaux-arts avait été annoncée. Six mois plus tard, le projet lui est maintenant soumis. Les débats devraient se dérouler en février.

Le montant de la participation cantonale de 340 000 francs (sur les 2 millions que coûte le crédit d'étude) n'obligeait pas le Conseil d'Etat à demander l'aval des députés, or, celui-ci a préféré être transparent et affronter le parlement.

Bien qu'aucun vote populaire n'ait jamais eu lieu sur ce projet, le ministre des Infrastructures François Marthaler, comme la ministre de la Culture Anne-Catherine Lyon, refusent toutes possibilités d'un pas en arrière. « Les opposants qui avancent l'idée d'un référendum populaire, aurait dû le lancer contre le précédent crédit », précise François Marthaler. Maintenant, nous en sommes déjà à l'affinage.»

Soit, au développement définitif du projet d'architecture Ying-Yang lauréat du concours architectural lancé en 2004; à l'élaboration du dossier de mise à l'enquête; au devis général en vue de son exécution dont le coût est déjà estimé à 68 millions indexation comprise (la moitié sera financée par des fonds privés); et enfin, à la détermination des frais d'exploitation estimés à 6 millions, contre la moitié au palais de Rumine aujourd'hui. Pour un public trois fois plus nombreux selon l'exposé des motifs.

Les opposants? Ce sont, entre autres, les collègues de



Les gabarits ont été posés pour permettre de mieux visualiser le bâtiment prévu à Bellerive.

DOMINIC FAVRE/KEYSTONE

parti du Vert François Marthaler. Des écologistes, mais aussi des personnalités issues du monde des arts, de l'architecture, de la politique, ou des sciences, qui critiquent la délocalisation du Musée des beaux-arts au bord du lac, à Bellerive.

Leurs options sont présentées sur leur site internet (www.mbvvd.ch). Leur projet: un « Grand Rumine ». A savoir, des prolongements sur la place de la Riponne, au cœur de la ville. Une des nombreuses variantes déjà étudiées par le Conseil d'Etat: « Après de longs

débats, en 1987 déjà, cette solution avait été écartée », précise la ministre de la Culture Anne-Catherine Lyon.

Pour mémoire, le transfert du Musée des beaux-arts dans un bâtiment indépendant avait déjà été proposé en 1924. Quelque 80 ans plus tard, l'objectif est resté le même: offrir un espace suffisant à la collection du Musée des beaux-arts à l'étroit dans le palais de Rumine, afin de mettre en valeur ses œuvres, dont quelque 8400 pièces sont aujourd'hui conservées dans des dépôts.

Parallèlement, une com-

mission de programmation se penche sur le redéploiement de la Bibliothèque cantonale, et sur la possibilité de développer la dimension scientifique des quatre musées restants (zoologie, géologie, monétaire, archéologie et histoire). Des thèmes communs autour des changements climatiques et de la biodiversité pourraient renforcer leur mission. Des projets qui vont de pair avec la transformation du palais de Rumine. Les travaux sont prévus dès le départ du Musée des beaux-arts en 2012. Si le Conseil d'Etat arrive à suivre son calendrier. I

EN BREF

GRAND CONSEIL

Une motion contre les émetteurs antijeunes Mosquito

Le député socialiste Jean Christophe Schwaab veut interdire dans le canton de Vaud les émetteurs à ondes sonores antijeunes connus sous le nom de Mosquito. Il a déposé hier une motion au Conseil d'Etat en ce sens. Le député prend ainsi au mot le Conseil fédéral qui a estimé vendredi qu'une interdiction générale était impossible et qu'il appartenait aux cantons de trancher. Le Mosquito a été mis au point en Angleterre pour éloigner les adolescents au moyen d'ondes sonores à haute fréquence que seules leurs jeunes oreilles perçoivent. ATS

ÉLECTIONS

Non représentée à la Cour des comptes, l'UDC s'estime lésée

Les députés vaudois ont élu hier le cinquième et dernier membre de la Cour des comptes qui doit commencer ses travaux en janvier. L'expert comptable Stefano Granieri, sans étiquette politique, a été préféré à l'UDC André Jordan. Le groupe UDC s'estime lésé. Le parlement s'y est repris à trois fois pour composer la nouvelle instance de contrôle, la majorité absolue des voix étant nécessaire. Le 22 mai, il a élu le socialiste Jacques Guyaz, actuellement chef de l'Unité d'évaluation et de contrôle de la ville de Lausanne, le député radical Jean-Claude Roachat et l'ancienne députée et avocate écologiste Anne Weill-Lévy. ATS